

CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMMUNICATION No 03/2026
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

**Réponse à l'interpellation de Monsieur Tal Luder
(Montreux) intitulée :**

***« Pour une pacification de l'espace public autour et
dans les gares de la Riviera »***

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 29 janvier 2026, Monsieur le Conseiller intercommunal Tal Luder (Montreux) a déposé une interpellation intitulée « *Pour une pacification de l'espace public autour et dans les gares de la Riviera* ».

Dans cette interpellation, il se réfère au postulat déposé lors de la séance du 20 novembre 2025 par Madame la Conseillère intercommunale Anna lamartino-Sica, intitulé « *Vevey en gare d'urgence : le deal doit dérailler !* ». Le Conseil intercommunal avait alors pris ce postulat en considération et l'avait renvoyé au Comité de direction pour étude et rapport.

C'est dans ce contexte que l'interpellateur adresse deux questions au Comité de direction, auxquelles il sera répondu ci-après.

Question 1 : « Le Comité de direction a-t-il commencé ses travaux en vue de répondre à ce postulat ? »

Oui, le Comité de direction a entrepris les démarches utiles à répondre à ce postulat. Les réflexions et stratégies à développer dans le domaine du deal de rue font l'objet d'une analyse régulière en fonction de l'évolution de la situation et des actions mises en place par Police Riviera et la Police cantonale.

Par ailleurs, le Directeur de l'ASR et le Commandant de Police Riviera ont participé, le 26 janvier dernier, à la séance de Commission du Conseil communal de Vevey traitant du postulat déposé par Madame lamartino-Sica.

Question 2 : « Dans l'affirmative, est-il envisageable que le dispositif étudié puisse être étendu à Montreux, ainsi qu'aux autres communes de la Riviera qui se déclareraient intéressées ? »

S'agissant de la situation à la gare de Vevey, depuis mai 2017 et suite à une rencontre avec les autorités, Police Riviera et la Police cantonale ont mis sur pied une opération pérenne visant à rassurer la population et à déstabiliser le deal de rue dans le secteur de l'hyper centre. Durant la présente législature, les rencontres entre les services de l'ASR et la Commune de Vevey se sont intensifiées, dans l'optique de déployer un ensemble de mesures impliquant les quatre piliers de la politique de lutte contre les addictions.

Cette collaboration a conduit la Municipalité de Vevey à proposer au Conseil communal une stratégie impliquant plus fortement le pilier social-sanitaire, en intégrant également un dispositif de vidéosurveillance. Ce dernier a finalement été refusé en votation populaire. Dès lors, le Service de la cohésion sociale veveysan, leader dans ce dossier, travaille sur une stratégie visant à déployer un certain nombre de mesures complémentaires au travail mené par la police.

Depuis de nombreuses années, le Service de police mène un effort opérationnel prioritaire dans le secteur de la gare de Vevey, non seulement afin d'améliorer le sentiment de sécurité par sa visibilité préventive et dissuasive, mais également au travers de nombreuses opérations répressives.

Toutefois, nous n'avons pas d'emprise sur des facteurs éléments tels que la surpopulation carcérale, la politique migratoire et les limites de l'action de la justice compte tenu des bases légales actuelles – ne favorisent pas une amélioration significative de la situation ; ceci tant à Vevey que dans d'autres endroits du canton (Lausanne et Yverdon-les-Bains).

Sous l'impulsion de ces trois villes, le Conseil d'Etat a fait déployer des opérations supplémentaires de police qui ont permis de développer une vraie stratégie de lutte contre ce phénomène au niveau cantonal. Toutefois, cette situation répond à des facteurs multiples et complexes qui se caractérisent par des résultats peu visibles sur l'espace public. Il s'agit donc d'un travail qui s'inscrit sur la durée et il n'existe hélas pas de « remède miracle ».

Il s'agit néanmoins de préciser que la présence des trafiquants n'occasionne aucune violence ou agression envers la population et les voyageurs. Certes, leur présence sur l'espace public, leur oisiveté et parfois un comportement insistant sont de nature à heurter la sensibilité de certaines personnes ; mais la situation s'est tout de même nettement pacifiée depuis le début de l'été 2025 et les plaintes sont drastiquement moins nombreuses que par le passé.

À ce stade, il convient de mentionner que la charge de travail du Service de police est surtout impactée par la délinquance de mineurs et jeunes adultes multirécidivistes, davantage que par les dealers. Leurs actes (agressions, brigandages, vols, dommages à la propriété) pèsent fortement sur l'activité du service. À cela s'ajoutent de nombreuses interventions pour violences domestiques, cambriolages, accidents, situations sociales et la sécurisation d'un nombre croissant de manifestations dans les neuf communes membres de l'ASR. Le Service de police se préoccupe et engage de nombreuses ressources contre ce problème mais doit également être attentif aux autres thématiques sécuritaires. De plus, il doit être en mesure d'assurer les appuis au niveau cantonal et national.

Concernant plus précisément la situation relative à la gare de Montreux et ses environs, cette zone n'est à ce jour fort heureusement pas touchée par la présence marquée et permanente de trafiquants. Effectivement, ceux-ci ont plutôt tendance à se dissimuler et demeurer à l'abri des regards dans des logements privés.

Sur cette base, l'ASR estime qu'il ne serait pas opportun d'étendre à Montreux ou aux autres communes le dispositif veveysan, conçu pour répondre à des réalités propres à la Ville de Vevey et qui ne peut être élargi tel quel. Si un besoin spécifique devait émerger, une analyse globale de la situation sera menée afin de réarticuler les ressources en fonction des priorités identifiées ; l'ASR engageant ses moyens de manière coordonnée et adaptée aux besoins de chaque commune.

Si la police s'est fortement mobilisée contre le deal de rue et le sentiment d'insécurité dans les grandes gares, la priorité réside aujourd'hui dans des mesures socio-sanitaires, conformément à la politique des quatre piliers. Le déploiement du « Dispositif Addiction-Riviera » renforcera la collaboration entre les acteurs concernés et le sentiment de sécurité dans l'espace public.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction espère avoir apporté des réponses utiles aux questions de l'interpellateur et se tient volontiers à sa disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Ainsi adopté le 23 février 2026

COMITE DE DIRECTION

<p>Le Président</p>  <p>Bernard Degex</p>		<p>Le Secrétaire</p>  <p>Clément Leu</p>
---	---	---

Annexe : interpellation de Monsieur le Conseiller intercommunal Tal Luder (Montreux)

Interpellation

Pour une pacification de l'espace public autour et dans les gares de la Riviera

Séance : Conseil intercommunal du 29 janvier 2025

Auteur : Tal LUDER (Groupe Montreux)

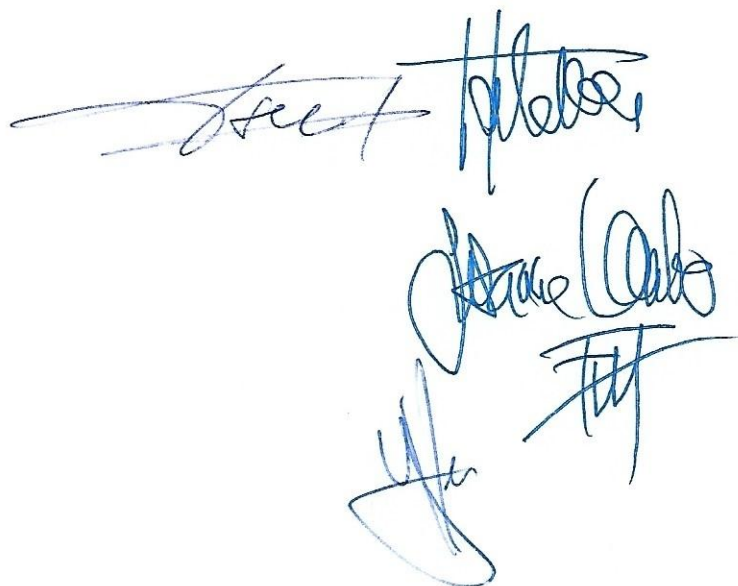
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 20 novembre 2025, le Conseil intercommunal a pris en considération le postulat 7.2 de Madame la Conseillère intercommunale Anna Lamartino-Sica, intitulé « Vevey en gare d'urgence : le deal doit dérailler ! », et l'a renvoyé au Comité de direction pour étude et rapport.

Dans ce contexte, je pose les deux questions suivantes au Comité de direction :

1. Le Comité de direction a-t-il commencé ses travaux en vue de répondre à ce postulat ?
2. Dans l'affirmative, est-il envisageable que le dispositif étudié puisse être étendu à Montreux, ainsi qu'aux autres communes de la Riviera qui se déclareraient intéressées ?

Je remercie le Comité de direction pour ses réponses par oral et par écrit.

The image shows several handwritten signatures in blue ink. The most prominent one is a large, stylized signature at the top, which appears to be 'Tal Luder'. Below it, there are several other signatures, some of which are more compact and less legible, but they appear to be official signatures of other members of the committee or council.